

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 JUIN 2013

- n° 99 de MM. Raphaël Casazza (PLR), Bernhard Altermatt (DC/VL) et Diego Frieden (PCS) et de Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant l'introduction d'une filière bilingue dès l'école enfantine

M. Raphaël Casazza (PLR) résume comme suit le postulat:

"Fribourg a la chance de compter parmi ses citoyens des personnes francophones et alémaniques. L'Université de Fribourg a compris l'importance de proposer des filières bilingues et en a fait un des atouts principaux pour attirer un grand nombre d'étudiant-e-s. Les classes bilingues proposées par les collèges de la ville rencontrent également un énorme succès.

L'introduction d'une filière bilingue dès l'école enfantine à Fribourg serait néanmoins un reflet de la réalité sociale et culturelle de la capitale cantonale et constituerait un atout très important pour renforcer l'attractivité de notre ville et de sa région située au cœur de la Suisse et à la frontière des langues. Des filières bilingues complètes existent déjà et rencontrent un succès grandissant dans plusieurs villes suisses dont: Bienne, Sion, Sierre ou Monthey et plusieurs évaluations en ont montré l'impact positif¹.

Au niveau cantonal, la Commission compétente du Grand Conseil discutera cet été la nouvelle loi scolaire qui sera vraisemblablement soumise au vote parlementaire avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Ce projet de loi prévoit notamment la possibilité pour les communes d'introduire des filières bilingues dès l'école enfantine avec le soutien du canton.

Dans un premier temps, nous demandons que le Conseil communal:

- *soutienne activement, au Grand Conseil et en dehors du parlement cantonal, cette nouvelle loi et notamment la possibilité d'introduire une filière bilingue dès l'école enfantine.*
- *entreprenne les démarches permettant d'obtenir un soutien financier de la part du canton pour la mise en œuvre rapide d'une filière bilingue durable dès l'école enfantine.*

Dans cette optique, nous demandons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'ouvrir rapidement une filière bilingue pilote à l'école enfantine dès la rentrée scolaire 2014.

Les conditions suivantes devront être respectées dans la mesure du possible:

- *La filière bilingue est ouverte à tous les enfants de la ville (sur une base volontaire) de la classe d'âge concernée.*

¹ Evaluation des enseignement/apprentissages bilingues en classes de 4ème primaire de Sierre, disponible sous <http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1166515491018.pdf> (2001)

Evaluation de l'enseignement bilingue en Valais. Rapport final. Disponible sous <http://www.irdp.ch/publicat/textes/041.pdf>

Enseignement bilingue dans le district de Bienne: phase d'accompagnement. Disponible sous http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/direktion/organisation/generalsekretariat/bildungsplanung_und-evaluation/projetsencours/enseignementbilingue.html

- *Si la demande devait dépasser le nombre de places disponibles, l'attribution des places se fera sur une base équitable, par exemple par tirage au sort et en respectant la diversité sociale de la population scolaire et du groupe de familles/parents intéressés (cf. à ce sujet la manière de procéder exemplaire mise en œuvre à Sierre).*
- *Les moyens nécessaires pour mettre sur pied ce projet pilote sont à prévoir au budget communal dès 2014 et devraient dans la mesure du possible être compensés (ou partiellement compensés) sur d'autres postes."*